

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2016 à**  
**18H à MAS BLANC LES ALPILLES**

**Présents** : Mmes et MM. Pascale ALBERTOS, Danielle AOUN, Gilles BASSO, Nelly BERTHON (à partir de la délibération n° 65/2016), Patrice BLANC, Maryse BONI, Hervé CHERUBINI, Pascal DELON, Yves FAVERJON, Michel FENARD, René FONTES, Gérard GARNIER, Laurent GESLIN, Jacques GUENOT, Stephan GUIGNARD, Pierre GUILLOT, Françoise JODAR, Jacques JODAR, Patricia LAUBRY, Pascale LICARI, Jean MANGION, Aline PELISSIER, Alice ROGGIERO, Jack SAUTEL, Benoît VENNIN, Bernard WIBAUX.

**Excusés** : Mmes et MM. Nadia ABIDI, Marie-Pierre CALLET, Michel BONET, Régis GATTI, Chantal LEMOIGNE, Henri MILAN, Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Jean-Louis VILLERMY.

**Procurations** :

- de M. Christian BONNAUD à M. Michel FENARD ;
- de M. Michel CAVIGNAUX à Mme Alice ROGGIERO ;
- de M. Guy FRUSTIE à M. Pascal DELON ;
- de Mme Christine GARCIN-GOURILLON à M. Jack SAUTEL ;
- de Mme Gisèle PERROT-RAVEZ à M. Yves FAVERJON ;
- de Mme Anne SOURDON à Mme Pascale ALBERTOS.

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Monsieur Laurent GESLIN, Maire de Mas Blanc des Alpilles, a accueilli les conseillers communautaires présents.

**ORDRE DU JOUR**

**1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Laurent GESLIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 26 MAI 2016**

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 26 mai 2016 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

**3. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT**

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire les décisions suivantes :

- Décision n° 30/2016 relative à l'avenant n° 1 du lot n° 2 « Papiers et enveloppes personnalisés du marché de fournitures administratives de la CCVBA
- Décision n° 31/2016 relative à la convention de formation de test CACES avec AMT formations
- Décision n° 32/2016 relative à la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial entre la CCVBA et la Commune de Saint Etienne du Grès
- Décision n° 33/2016 relative à la convention de mise à disposition de service entre la CCVBA et la Commune de Maussane les Alpilles

Celles-ci n'ont appelé aucune observation.

**4. DELIBERATION N° 63/2016 - REPARTITION DE LA CONTRIBUTION AU FPIC ENTRE LA CCVBA ET SES COMMUNES MEMBRES POUR L'ANNEE 2016**

Il est proposé au Conseil communautaire de décider que pour 2016, la Communauté de communes sera la seule contributrice au titre du FPIC et qu'elle supportera ainsi sa part de 145 268 € ainsi que la totalité de la part de ses communes membres, soit 681 397 € (soit un montant total de 826 665 €).

**POUR** : 31 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **5. DELIBERATION N° 64/2016 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la modification statutaire telle que présentée par Monsieur le Président qui outre une actualisation des statuts dans le but d'une meilleure lisibilité et d'un, prend en compte les nouvelles compétences obligatoires dans le cadre de la loi NOTRe (collecte des déchets, commerce, promotion du tourisme, aire d'accueil des gens du voyage).

**POUR** : 31 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **6. DELIBERATION N° 65/2016 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION INITIATIVE PAYS D'ARLES**

Arrivée de Mme Nelly BERTHON

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer une subvention de 7 125 € à l'association Initiative Pays d'Arles en complément des 12 000 € attribués lors du vote du budget 2016.

**POUR** : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **7. DELIBERATION N° 66/2016 -ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRANSPORT ET COMPOSTAGE DES BOUES DES STATIONS D'ÉPURATION DE SAINT ETIENNE DU GRES ET DE SAINT REMY DE PROVENCE**

Il est proposé au Conseil communautaire, suite à la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres du 05 juillet 2016, d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de transport et compostage des boues des stations d'épuration de Saint Etienne du Grès et de Saint Rémy de Provence avec le groupement d'entreprises SOTRECO/SEDE ENVIRONNEMENT pour un montant prévisionnel annuel de 118 575 € HT.

**POUR** : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés

#### **8. DELIBERATION N° 67/2016 - GROUPEMENT DE COMMANDES CCVBA/COMMUNES. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE ET FOURNITURE ET POSE D'UNE SIGNALISATION VERTICALE**

Il est proposé au Conseil communautaire, suite à la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres du 05 juillet 2016, d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés suivants :

- Lot n° 1 travaux de signalisation horizontale avec l'entreprise Proximark Méditerranée, Groupe Hélios
- Lot n° 2 fourniture et pose d'une signalisation verticale avec l'entreprise Lacroix Signalisation SAS

**POUR** : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés

#### **9. DELIBERATION N° 68/2016 - PROGRAMME DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU FUTUR SIEGE COMMUNAUTAIRE ZONE D'ACTIVITES DE LA MASSANE A SAINT REMY DE PROVENCE**

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'enveloppe financière estimative de 1 000 000 € HT consacrée au projet répartie comme suit :

- \* 100 000 € HT pour la mission de maîtrise d'œuvre
- \* 900 000 € HT pour les travaux d'aménagement

**POUR** : 30 voix

**ABSTENTIONS** : 2 voix (Danielle AOUN, Pierre GUILLOT)

#### **10. DELIBERATION N° 69/2016 - APPROBATION DU PROJET DE ZONAGE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE MAUSSANE LES ALPILLES**

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le projet de zonage assainissement de la Commune de Maussane les Alpilles et de prendre en charge sur le budget de la CCVBA la moitié des frais relatifs à l'enquête publique unique, l'autre moitié étant à la charge de la commune.

**POUR** : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés

Départ de Mme Pascale LICARI

**11. DELIBERATION N° 70/2016 RELATIVE AUX PERMISSIONS DE VOIRIE - VOIRIE DES ZONES D'ACTIVITES ET VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à délivrer des arrêtés de permissions de voirie sur les voies des zones d'activités et voies limitrophes définies d'intérêt communautaire et à signer lesdits arrêtés.

**POUR** : 31 voix – unanimité des suffrages exprimés

**12. DELIBERATION N° 71/2016 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE CCVBA - SAFER**

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la convention d'intervention foncière avec la SAFER.

**POUR** : 31 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**13. DELIBERATION N° 72/2016 - ADOPTION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)**

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le Plan climat air énergie territorial du Pays d'Arles et de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles après avis favorable du Préfet de Région et au Président du Conseil Régional.

**POUR** : 31 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**14. DELIBERATION N° 73/2016 - DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS DE LA CCVBA**

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur à la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, en fonction des besoins des services et de la valeur professionnelle des agents, figurant dans le tableau proposé ci-dessous :

<b>Filière administrative</b>		
<b>Grade d'origine</b>	<b>Grade d'accès</b>	<b>Taux</b>
Attaché territorial	Attaché territorial principal	100 %
Rédacteur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Rédacteur territorial	Rédacteur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoint administratif territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Adjoint administratif territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

Filière technique		
Grade d'origine	Grade d'accès	Taux
Ingénieur territorial	Ingénieur territorial principal	100 %
Technicien territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Technicien territorial	Technicien territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise territorial principal	100 %
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoint technique territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

**POUR** : 31 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**15. DELIBERATION N° 74/2016 - MISE EN PLACE DES ASTREINTES ET DES PERMANENCES POUR LES AGENTS DE LA CCVBA**

Il est proposé au Conseil communautaire d'instituer, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016, le régime des astreintes et des permanences de la CCVBA conformément aux prescriptions nationales.

**POUR** : 31 voix – unanimité des suffrages exprimés

**16. DELIBERATION N° 75/2016 - RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le principe du recours au contrat d'apprentissage et de conclure pour la rentrée scolaire 2016-2017, un contrat d'apprentissage d'une durée de deux ans pour le service comptabilité.

**POUR** : 31 voix – unanimité des suffrages exprimés

**17. DELIBERATION N° 76/2016 - RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION NON TITULAIRE A TEMPS COMPLET POUR FAIRE FACE A UN BESOIN SPECIFIQUE DES SERVICES (35 H PAR SEMAINE) - CHARGE DE MISSION RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé au Conseil communautaire de créer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, un emploi de chargé de mission ressources humaines contractuel, de catégorie A à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, conformément à l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et ce, pour une période de trois ans renouvelable une fois ; de fixer la rémunération de cet emploi à la grille d'attaché territorial 9<sup>ème</sup> échelon, indice brut 653, indice majoré 545 ; de préciser que le niveau de recrutement correspondra à un diplôme Bac + 4 ou équivalent.

**POUR** : 31 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**18. DELIBERATION N° 77/2016 - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL A TEMPS COMPLET (35 HEURES PAR SEMAINE) POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - CHARGE(E) D'ETUDES ENVIRONNEMENT**

Il est proposé au Conseil communautaire de recruter, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016, un agent contractuel sur un emploi non permanent à temps complet de 35 heures par semaine conformément à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et ce, pour une durée de douze mois ; de fixer la rémunération de cet emploi sur le 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire de rédacteur territorial : indice brut 357, soit indice majoré de 332.

**POUR** : 31 voix – unanimité des suffrages exprimés

**19. DELIBERATION N° 78/2016 - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL A TEMPS COMPLET (35 HEURES PAR SEMAINE) POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - CHARGE(E) DE MISSION COMMERCE :**

Il est proposé au Conseil communautaire de recruter, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016, un agent contractuel sur un emploi non permanent à temps complet de 35 heures par semaine conformément à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et ce, pour une durée de douze mois; de fixer la rémunération de cet emploi sur le 10<sup>ème</sup> échelon de la grille indiciaire de rédacteur territorial : indice brut 497, soit indice majoré de 428 ;

**POUR :** 31 voix – unanimité des suffrages exprimés

**20. DELIBERATION N° 79/2016 - MOTION DE SOUTIEN AU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES DE SON TERRITOIRE :**

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la motion de soutien au Parc naturel régional des Alpilles dans la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques de son territoire.

**POUR :** 31 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**21. DELIBERATION N° 80/2016 - AVENANT AU LOT N° 1 DU MARCHÉ D'AMENAGEMENT DES RUES DU CENTRE-VILLE DE SAINT REMY DE PROVENCE**

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'avenant au lot n° 1 du marché de travaux d'aménagement des rues du centre-ville de Saint Rémy de Provence (partie assainissement) tel que présenté induisant une augmentation du marché initial d'un montant de 5 121,22 € HT à savoir 1,6 % du montant global du marché initial.

**POUR :** 31 voix – unanimité des suffrages exprimés

**22. DELIBERATION N° 81/2016 - AVENANTS DE TRANSFERT - MARCHÉ DE CREATION ET REFECTION DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT POUR LE COMPTE DE TIERS - MARCHÉ DE PETITS TRAVAUX ET REPARATIONS URGENTES SUR BRANCHEMENTS ET RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les avenants de transfert relatifs à la cession de la Société des Eaux d'Arles à la société BRONZO TP, des marchés suivants :

- Création et réfection des branchements d'assainissement pour le compte de tiers
- Petits travaux d'aménagement et réparations urgentes sur réseaux et branchements d'assainissement

**POUR :** 31 voix – unanimité de suffrages exprimés.

**23. QUESTIONS DIVERSES**

La séance a été levée à 19h30.

Le Président



Hervé CHERUBINI